

Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos rapides n°12

Rien ne sera épargné aux stagiaires 2010/2011 dans l'académie de Créteil !

La campagne des inspections de validation débute le 15 mars. Mais il y a toujours un grand manque d'information sur les conditions de titularisation pour la fin de l'année. Le SNES-FSU de Créteil a interpellé l'Inspecteur Pédagogique en charge de la formation du Rectorat de Créteil afin d'obtenir un certain nombre de réponses. Nous vous transmettrons aussitôt les informations reçues.

Côté mobilisation, le SNES-FSU avait, dès la rentrée, appelé les collègues à la grève le 6 septembre 2010 pour exprimer par une action exceptionnelle le rejet de la politique éducative et budgétaire du gouvernement. Il n'a cessé de se mobiliser, avec le collectif Stagiaire Impossible, pour améliorer vos conditions de stage. C'est peu dire que les réponses du Rectorat et du Ministère ne sont pas à la hauteur !

La lutte contre la destruction organisée du service public d'Éducation doit se poursuivre après [la grève majoritaire du 10 février](#) à l'appel du SNES et de la FSU.

C'est pourquoi, dans le cadre de la journée nationale unitaire d'action du samedi 19 mars, le SNES appelle les collègues du Second degré à monter massivement à Paris, pour défendre le Second degré, l'avenir de nos élèves et nos métiers. Les stagiaires doivent en être !

Parce que nous ne voulons pas de cette école là !

Parce que nous portons un projet pour l'avenir de l'éducation et de la jeunesse !

MANIFESTATION SAMEDI 19 MARS

LE SECOND DEGRE A PARIS !

13h30 de Luxembourg à Bastille

Nous sommes en train d'organiser un rendez-vous unique de tous les stagiaires avec l'intersyndicale et le collectif Stagiaire Impossible. Consultez notre site avant la manif !

Résultats du mouvement inter et mouvement intra académique

Depuis le 8 mars, vous recevez votre académie d'affectation définitive. Les syndiqué-e-s reçoivent leur résultat définitif de l'inter par mel et sms au fur et à mesure des commissions et le SNES-FSU publiera les barres définitives et justes du mouvement.

Après la mi-mars sera publiée la circulaire rectorale régissant les mutations à l'intérieur de l'académie. Nous serons alors en mesure de vous informer précisément.

Le serveur académique ouvrira le jeudi 18 mars à 12h et fermera le jeudi 31 mars à 12h.

Il est recommandé de **ne pas attendre le dernier jour pour saisir vos vœux** (risque d'engorgement du serveur) mais plutôt de faire une première saisie en projetant de la modifier par une seconde saisie ou au pire sur l'accusé de réception

Réunions collectives dans nos locaux d'Arcueil, ouvertes à tou-te-s les collègues non-syndiqué-e-s

mercredi 16 mars à 15h

mercredi 23 mars à partir de 15h

mercredi 23 mars à partir de 17h30

Entretien avec un-e élu-e du SNES Créteil : Ils sont ouverts prioritairement aux syndiqué-e-s, et peuvent se tenir aussi par téléphone. Envoyez à mutations@creteil.snes.edu plusieurs demi-journées et/ou créneaux horaires, vos nom, prénom et **discipline** ainsi qu'un numéro de téléphone pour que nous vous fixions un rendez-vous.

Après les affectations, des réunions seront organisées pour les collègues nommés sur une zone de remplacement. Consultez notre site internet.

Nouveautés pour le mouvement intra 2011 :

- Il ne sera plus possible, pour les néo titulaires, d'exclure les établissements RAR et CLAIR de leurs vœux.

- La bonification de 50 points « stagiaires » sur le premier vœu ne pourra être utilisée que cette année. Les élus du SNES-FSU ont critiqué vivement cette décision qui est incohérente avec le mouvement inter académique où l'utilisation des 50 points est possible dans les 3 ans. Cela pose plusieurs questions : sera-t-il possible d'utiliser les 50 points à l'intra sans les avoir utilisés à l'inter, dans ce cas les 50 points pourront-ils être utilisés ultérieurement à l'inter... Nous devons malheureusement attendre la circulaire rectorale pour avoir des réponses à toutes ces questions.

- Les collègues affectés comme TZR ne pourront plus préciser s'ils souhaitent exercer dans un établissement tout au long de l'année (AFA, affectation à l'année) ou faire des remplacements de courte et moyenne durées.

- Au milieu des années 2000, Créteil faisait figure de pionnière dans l'accueil des néo-titulaires, à qui elle prétendait offrir une formation complémentaire et un allègement de service de deux heures. **C'est terminé !**

Le principe de mutation à l'intérieur de l'académique peut être très vite complexe. Il est essentiel de bien réfléchir la stratégie de vos vœux pour obtenir la meilleure affectation que vos points vous permettent d'avoir. Les élus du SNES-FSU, qui connaissent toutes les règles souvent mieux que le Rectorat, peuvent vous aider.

Note administrative du 8 mars au 15 avril 2011 :

Les **certifiés et agrégés** ont un double système de notation : une note pédagogique sur 60 et une note administrative sur 40 qui donnent lieu à une note globale sur 100. Les CPE ont une note unique sur 20.

L'avancement de votre carrière dépend de ces notes.

La notation administrative pour les certifiés et les agrégés est attribuée par le Recteur sur proposition du chef d'établissement. Elle s'accompagne d'une appréciation générale littéraire et de « pavés » correspondant aux rubriques : ponctualité-assiduité, activité-efficacité, autorité et rayonnement évaluées de Très bien à Médiocre.

L'appréciation doit se limiter au champ de compétence administrative, elle ne doit pas empiéter sur le domaine évalué par l'Inspection et traduit dans la note pédagogique, et ne doit pas comporter d'éléments relevant de la vie privée, ni faire référence à un engagement associatif, politique ou syndical ou encore à des absences justifiées pour congés de maladie, maternité, garde d'enfant, formation...

Le projet de notation doit vous être communiqué. Vous avez à votre disposition un délai de 48h entre le moment où vous prenez connaissance de la fiche de notation et celui où vous la signez.

Signer une fiche de notation ne signifie pas que vous êtes d'accord mais signifie que vous en avez pris connaissance.

Que faire en cas de désaccord ?

Sauf problèmes particuliers, vous devez avoir au moins la note moyenne correspondant à votre échelon. Il doit y avoir cohérence entre les pavés, l'appréciation générale et la note.

Si vous jugez la note proposée très basse ou insuffisante, la première démarche est d'aller discuter avec votre chef d'établissement en se faisant éventuellement accompagner par un militant du SNES-FSU de l'établissement. Si cette démarche n'aboutit pas, vous pouvez contester votre note auprès du Recteur.

Pour signaler que vous allez envoyer un courrier de contestation, précédez la signature de votre fiche de notation de « lettre de contestation suit ». La contestation est à transmettre au Recteur par l'intermédiaire du chef d'établissement. Attention, seule une contestation de la note chiffrée est examinée en commission. Si vous ne contestez que l'appréciation, le rectorat refusera de soumettre votre contestation à la commission mais joindra votre courrier de contestation à votre dossier.

Faire parvenir une copie de votre contestation à la section académique du SNES-FSU afin que nous intervenions en commission.

Pour les **CPE**, une note unique sur 20 est attribuée annuellement par le Recteur sur proposition du chef d'établissement. Elle s'accompagne d'une appréciation littéraire.

Comme pour les certifiés et les agrégés, la note peut être contestée en commission.

Calendrier de la notation administrative :

Notation par le chef d'établissement du 8 mars au 15 avril 2011.

En cas de désaccord, contestation de note à transmettre par voie hiérarchique au plus tard avant le 31 mai 2011.

Commission Administrative Paritaire Académique de contestation de note administrative : fin juin, début juillet 2011.

Grille de notation administrative des certifiés				Grille de notation administrative des agrégés				Grille de notation administrative des CPE			
Échelon	Note minimale	Note moyenne	Note maximale	Échelon	Note minimale	Note moyenne	Note maximale	Échelon	Note minimale	Note moyenne	Note maximale
3	30	33,3	35	3	32,2	34,1	36	3	16,6	17,6	18,6
4	31	34,3	36	4	32,5	34,7	37	4	16,8	17,8	18,8

**Stagiaires : Vous avez besoin du SNES, le SNES a besoin de vous...
Adhérez au SNES-FSU !**

Contactez le SNES-FSU

stagiaires@creteil.snes.edu

01 41 24 80 89

(n° réservé aux stagiaires !)